



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2018

n° 106-18

**Objet :** *RS - Convention-cadre de partenariat avec Action Logement*

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

Pierre Gerard

**Barberaz**

David Dubonnet

**Barby**

Catherine Chappuis

**Bassens**

Alain Thieffinat

**Bellecombe-en-Bauges**

Jean-Luc Berthalay

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

**Cognin**

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

Annick Bonniez

**Jacob-Bellecombette**

Brigitte Bochaton

**Jarsy**

**La Compôte**

Jean-Pierre Fressoaz

**La Motte-en-Bauges**

Damien Regairaz

**La Motte-Servolex**

Sylvie Vuillemermet

**La Ravoire**

Frédéric Bret - Marc Chauvin

**La Thuile**

Dominique Pommat

**Le Châtelard**

Pierre Hemar

**Le Noyer**

Philippe Gamen

**Les Déserts**

**Lescheraines**

Albert Darvey

**Montagnole**

Jean-Maurice Venturini

**Puygros**

Luc Meunier

**Saint-Alban-Leysse**

Michel Dyen

**Saint-Baldoph**

Christophe Richel

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

Bernard Januel

**Saint-Jeoire-Prieuré**

Jean-Marc Léoutre

**Saint-Sulpice**

Louis Caille

**Sonnaz**

Daniel Roचाix

**Thoiry**

Jérôme Esquevin

**Vérel-Pragondran**

Jean-Pierre Coendoz

**Vimines**

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemermet - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Dupérier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Marie Perrier à Annick Bonniez

- conseillers excusés : 8

Michel André - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Philippe Trepier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 12 juillet 2018

délibération n° 106-18

objet **RS - Convention-cadre de partenariat avec Action Logement**

---

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que le groupe Action Logement met en œuvre, depuis plus de 60 ans, la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et participe ainsi, de manière forte et durable, au financement du logement ainsi qu'aux parcours résidentiels des salariés des entreprises. Il constitue un partenaire incontournable pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat 2014-2019.

Ayant fait le constat d'objectifs partagés, Chambéry métropole - Cœur des Bauges et Action Logement conviennent de mettre en place un partenariat visant à accompagner le développement économique et à renforcer l'attractivité du territoire ainsi qu'à mieux répondre aux besoins en logement des salariés sur le territoire.

Ce partenariat doit se traduire par la signature d'une convention qui a pour objectif de décliner et d'optimiser les interventions d'Action Logement et de Chambéry métropole - Cœur des Bauges sur le territoire en matière d'habitat et de logement.

Celle-ci définit et précise les grandes orientations et les actions permettant la prise en compte des nouvelles ambitions d'Action Logement et des nouvelles orientations des politiques publiques, dont les engagements sont pris dans la convention quinquennale signée avec l'Etat le 16 janvier 2018 et dont les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition. Cela concerne notamment le programme Action Cœur de ville.

Les actions qui seront mises en œuvre par Action Logement pour accompagner le Programme local de l'habitat 2014-2019 sont les suivantes :

- en matière de logement social :
  - o développement et rééquilibrage géographique du logement social : prêts accordés aux bailleurs sociaux en contrepartie de réservation de logement, contribution à la production et l'amélioration de logements meublés pour les salariés saisonniers du tourisme,
  - o évolution du parc public locatif social : déploiement du diagnostic Emploi-Logement auprès des entreprises locales assujetties pour identifier les besoins,
  - o renouvellement urbain : participation au programme de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry,
- en matière de logement privé et d'accès à la propriété (pour les publics éligibles aux emplois de la PEEC) :
  - o aider les salariés à devenir propriétaires : conseil, prêts et accompagnement social personnalisé,
  - o accompagner l'accès et le maintien dans le parc locatif : action de communication avec l'agglomération sur le logement des jeunes, mobilisation des dispositifs facilitant l'accès des jeunes au logement (garantie Visale, avance Loca-Pass),
  - o rénover le parc privé ancien par l'intermédiaire de mon Pass'Renov : prêts pour l'amélioration de la performance énergétique, accompagnement du conventionnement du parc privé en aidant à la recherche de locataires et par la sécurisation du propriétaire,
  - o accompagner la rénovation du centre ancien de Chambéry : prêt aux travaux d'amélioration des propriétaires occupants, intervention dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Des conventions ultérieures déclineront les montants financiers alloués par Action Logement (conventions avec les bailleurs sociaux, convention pluriannuelle de projet de renouvellement urbain, convention Action Cœur de Ville...).

La convention de partenariat sera conclue pour une durée de trois ans.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole – Cœur des Bauges, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

**Vu** la délibération n° 154-13 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant le Programme local de l'habitat 2014-2019,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétence au Bureau pour l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat,

***Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** la convention de partenariat avec Action Logement Groupe, annexée à la présente décision,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention ainsi que toute autre pièce à intervenir, après en avoir négocié la rédaction finale,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 106-18

Objet de l'acte : RS - Convention-cadre de partenariat avec Action Logement

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : convention Action logement;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21107H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21107H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018